

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 483/6e L rendant exécutoire la délibération n° 484/6e L, du 24 mai 1968 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant modification du Code général des Impôts indirects .

n° 483/6e L

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
24 mai 1968

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro
25 juin 1968

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967, relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas

Vu l'arrêté territorial n° 1/SP/CG du 7 juillet 1967 portant constitution du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas et nomination des Ministres le composant

Vu les arrêtés n° 25 du 10 janvier 1966 et n° 2065 du 31 décembre 1965 rendant exécutoire les délibérations n° 251 et 242 portant approbation, respectivement, du budget local et du budget annexe du port pour l'exercice 1966

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 24 avril 1968

A adopté dans sa séance du 24 mai 1968 la délibération dont la teneur suit:

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Sont approuvés les arrêtés n° 1287 et 1288 du 27 juin 1967 portant règlement provisoire, respectivement du budget local et du budget annexe du port de Djibouti pour l'exercice 1966. A. — Budget local Les recettes réalisées et les dépenses ordonnancées au titre du budget local pour l'exercice 1966 sont arrêtées définitivement comme suit : — Recettes réalisées 2.180.061.777 — Dévenses ordonnancées 2.131.924.794 D'où un excédent des recettes sur les dépenses 48.136.983 de Compte tenu de cette opération la situation de la Caisse de réserve se présente ainsi qu'il suit : Avoir au 1er juin 1966 77.192.640 Prélèvements autorisés par: Délibération n° 312 39.889.000 Délibération n° 313 21.699.000 Délibération n° 314 7.324.000 68.912.000 8.280.640 Versements après clôture et arrêtés des comotes de l'exercice 1966 48.136.983 Avoir au 31 mai 1967 56.417.623 Se décomposant en: — rentes sur l'Etat 1.417.931 — numéraire 484.697.525 B. — Budget du port Les recettes réalisées et les dépenses ordonnancées au titre du budget annexe du port pour l'exercice 1966 sont arrêtées définitivement comme suit: — recettes réalisées 564.373.293 — dépenses ordonnancées 484.697.525 79.675.768 D'où un excédent de recettes sur les dépenses de La situation des fonds spéciaux du port se présente, comme suit, au 31 mai 1967: I.— Fonds de réserve : compte n° 114-25 – 2e : Avoir au 1er janvier 1966 30.000.000 II. — Fonds de roulement : compte n° 114-25 – 3e : Avoir au 1er janvier 1966 1 1.173.793 Prélèvements : Achat de palplanches — 5.349.014 Régularisation de la contre-valeur du matériel pris en inventaire et conservé indument sur le fonds de roulement et à reprendre en compte sur le fonds de renouvellement — 14.175.275 Versements : Excédent clôture de l'exercice 1965 + 14.175.275 Reversement aux fonds de roulement du montant de l'achat d'un lot de palplanches. + 11.845.978 17.670.701 III. — Fonds

de renouvellement : compte n° 114-25-4° : Avoir au 1er janvier 1966 99.623.848 Prélèvements : Achat lignes haute tension — 1.038.100 Electrification phares Ambouli-Ayabalé — 1.770.000 Rénovation phare île Musha — 917.363 Construction d'un poste pétrolier au poste 9. — 4.859.721 Fourniture et mise en place d'enrochement — 431.250 Travaux d'électricité — 162.600 Travaux divers d'électricité — 260.000 Rénovation phare île Musha — 849.550 Fourniture de matériaux — 238.700 Construction d'un bollard — 415.590 Construction d'un bollard — 415.995 Fourniture d'un disjoncteur — 57.826 Travaux effectués

- poste 9 bis — 4.476.070 Rénovation phare île Musha — 1.365.384 Travaux divers — 578.283 Travaux effectués sur les quais (n° 6) — 201.000 Mise en place de moellons — 175.500 Fournitures de lanternes — 342.391 Fournitures de 30 tubes — 144.000 Intérêts moratoires — 719.912 Rénovation phare île Musha — 166.855 Fournitures diverses — 162.360 Etude poste pétrolier 9 bis — 170.739 Sondage de reconnaissance — 1.084.288 Examen et préparation des échantillons — 183.826 Prélèvements effectués. Délibération n° 340/6e L, du 16 décembre 1966 — 3.250.000 Fourniture et pose de voies ferrées aux quais n° 1 et 4 — 6.925.000 Prélèvements autorisés par la délibération n° 358/6e L, du 29 décembre 1966, art. 36 du 10 janvier 1967 27.560.000 Prélèvements effectués sur le fonds de renouvellement pour l'exécution du budget de l'exercice 1967. Dépenses extraordinaires — 70.745.000 Prélèvements autorisés par la délibération n° 370/6e L du 12 mai 1967 — 32.692.000 Versements : Versement excédent clôture exercice 1965 — 43.961.336 Versement autorisé par la délibération n° 358/6e L du 29 décembre 1966 — 15.260.000 Virement du fonds de roulement. Régularisation de la contre-valeur du matériel pris en inventaire et conservé indûment sur le fonds de roulement et à reprendre en compte sur le fonds de renouvellement + 14.175.275 Versement excédent clôture exercice 1966 + 79.675.768 90.336.924

Le Président de la Chambre des Députés, A. V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de la Chambre des Députés, ABDULKADER HASSAN MOHAMED.